

qu'il existe d'autres motifs de cette progression décroissante. Mais le revenu dont jouissent ou ne jouissent pas les familles en question comporte la meilleure explication à la situation.

Comme j'en suis à ces subventions,—et je les approuve totalement,—j'ose conseiller au Gouvernement d'aller plus loin dans cette voie en accordant un plus grand nombre de bourses à plus d'étudiants dans le besoin. Les subventions aux universités fournissent une bonne occasion de mentionner ce point. Je n'insisterai pas longuement, mais je soutiens qu'il faut augmenter le nombre des bourses. Le régime des bourses aux étudiants universitaires tel qu'il est appliqué en Grande-Bretagne a donné de très bons résultats à cet égard.

Nous avons eu au pays un certain genre de bourse d'études, mais on avait tendance à les accorder dans le domaine des sciences. Je présume qu'on puisse comprendre cette tendance en temps de guerre ou durant des périodes de crise comme celles que nous avons traversées. Je note, toutefois, que le gouvernement actuel s'intéresse beaucoup plus à ce genre de bourses d'études qu'à celles qu'on accorde dans le domaine des humanités, qui sont pourtant, à mon avis, non moins nécessaires, surtout en temps de paix. Bien des familles comptent des étudiants brillants qui ont besoin de ce genre particulier d'assistance. Le fait de verser une subvention à une université ne résout pas le problème. Il va de soi que mon appel en faveur des bourses d'études dans le domaine des humanités ne tend en rien à négliger celles des études scientifiques.

Il est évident qu'au Canada la plupart des bourses ont été accordées dans le domaine scientifique, vu les besoins de la défense. Il nous faut certainement un personnel formé à cet égard, notamment en notre ère atomique. Je sais qu'on a éprouvé des difficultés à trouver des spécialistes pour remplir certains postes importants. C'est le secrétaire d'État qui disait l'autre jour, sauf erreur, qu'il existait une pénurie d'ingénieurs proposés à l'examen des brevets ainsi que d'ingénieurs en général. Je crois qu'un régime de bourses d'études, parallèlement à notre présent régime de subventions universitaires, améliorerait la situation.

Au sujet des subventions mêmes versées aux universités, je n'ai jamais particulièrement approuvé la façon dont on les répartit ou le principe dont s'en inspire la distribution. En effet, une gratification de 50c. par personne, si l'on peut s'exprimer ainsi, offrirait une solution facile au problème. Elle est facile à verser, mais je ne suis pas certain qu'elle soit parfaitement juste. Il faut tenir

compte des besoins de la province en question, comme aussi des efforts qu'elle est disposée à entreprendre pour l'éducation. On conçoit facilement qu'une province très peuplée ne s'intéresse pas autant à l'instruction de sa jeunesse que certaines autres provinces. Il me semble qu'il y aurait moyen de faire les rectifications voulues pour régler les deux questions.

A tout événement, je termine en déclarant,—et c'est pour cela que j'ai pris la parole,—que nous nous réjouissons de ces subventions. Nous en sommes reconnaissants. Elles ont, je le répète, non seulement imprimé un élan aux universités et à l'enseignement universitaire, mais elles ont sauvé certaines universités qui, sans elles, eussent cessé d'exister. Elles me semblent indiquer que nous n'attachons pas seulement de l'importance aux valeurs matérielles, quoiqu'on puisse alléguer à l'heure actuelle, même du point de vue matériel, qu'un pays qui dispose de possibilités aussi étendues et de ressources naturelles aussi vastes que le nôtre a certes besoin d'esprits déliés pour administrer ces biens et pour porter le niveau éducatif d'un pays aussi riche en perspectives à celui de certains pays plus anciens, mais peut-être moins avantagés du point de vue des richesses et des ressources naturelles.

**M. Ellis:** Il y a une ou deux questions que je voudrais poser au ministre à propos de ce crédit. Je suppose que le Gouvernement se laisse guider dans ses décisions à ce sujet par les vœux de la Commission Massey. A la page 411 de son rapport, la Commission propose ce qui suit:

Que ces contributions...

Il s'agit des fonds prévus par ce crédit.

...soient de telle nature qu'elles permettent aux universités du Canada de poursuivre leur œuvre conformément aux besoins de la nation.

Étant donné que le Gouvernement a institué la Commission afin qu'elle fasse une enquête approfondie sur les besoins de la nation dans ce domaine, j'estime que le Gouvernement est disposé à fonder sa ligne de conduite sur les vœux de cette Commission. Je constate que le crédit prévoit une somme d'environ \$7,800,000. J'aimerais savoir si le ministre estime que ce montant suffit pour se conformer à cette proposition, savoir que les contributions soient de telle nature qu'elles permettent aux universités du Canada de poursuivre leur œuvre conformément aux besoins de la nation.

On reconnaît d'une façon générale qu'il y a 100,000 étudiants dans les universités canadiennes. Étant donné les vœux formulés par la Commission en se fondant sur ce que divers organismes ont considéré comme une forme